



Quels sont mes droits et quelle procédure adopter

Par **audrina85**, le **03/06/2016** à **22:56**

bonsoir à tous,

je suis camerounaise mariée à un camerounais naturalisé français on s'est marié au cameroun mon mariage a été transcrit à nantes. j'ai eu un visa long séjour de conjoint de français.

durant mon séjour en france j'ai enduré toutes sortes de maltraitances au point où pendant ma maladie j'ai dû faire appel aux services sociaux un médecin m'a opéré gratuitement. 2 semaines après ma sortie d'hôpital il est perd sa mère et me demande de l'accompagner au cameroun.

au terme de ce voyage mon passeport est confisqué par lui, il me fait du chantage.

je suis bloquée au cameroun depuis 3ans alors que je dois faire des contrôles pour ma santé. est-ce que je peux solliciter un visa de conjointe de français?

qu'est ce qu'il risque pour confiscation de passeport?

je veux divorcer mais lui ne veut pas, quelle est la procédure que je dois faire?

quels sont mes droits en tant que sa femme en france?

Par **amajuris**, le **03/06/2016** à **23:25**

bonjour,

comme vous avez la nationalité camerounaise et que vous résidez actuellement au cameroun, votre situation concerne les autorités camerounaises en particulier pour obtenir un nouveau passeport camerounais et ensuite demander un nouveau visa conjoint de français au consulat de france.

salutations